

Bruno Kant
1, allée Madeleine
92220 Bagneux

Lenovo France
Les Renardières
1, place Victor Hugo
92400 Courbevoie

Bagneux, le 21 août 2010

Lettre ouverte

Objet : demande de complément d'information

Messieurs,

Je vous ai écrit le 17 juillet 2010, demandant encore le remboursement de « logiciels préinstallés » sur un U350, du moins de leurs licences ou d'une clef d'activation. Je relançais ensuite Lenovo France, par une lettre RAR qui vous est parvenue ce 12 courant. J'ai ensuite reçu une réponse de deux pages, pour Lenovo France, qui m'a étonnée, dès sa première page.

Je joignais des « photos » à ma correspondance du 17 juillet. Ce mot « photo » était peut être inapproprié pour désigner ce que je vous communiquais, parmi des pièces jointes, à moins qu'il n'y ait eu un simple malentendu à leur sujet. Vous estimiez que ces images que vous receviez avaient été « retouchées », selon votre réponse du 18 courant, vous ne souhaitiez formuler « aucun commentaire » concernant un « document manifestement retouché ».

Lors du premier démarrage de mon U350, en mai dernier, après avoir pris connaissance de ce qui apparaissait à son écran, j'ai en effet pris une série de photographies. Avec la présente, je vous en fais parvenir un extrait, sur papier photo traditionnel. Sur ces tirages, vous reconnaîtrez probablement mieux ce qui apparaissait à l'écran de cet U350, lorsque je le recevais puis décidais finalement d'effacer les logiciels « préinstallés » et de vous demander leur « remboursement »

Ce qui vous parvenait le 17 juillet 2010 étaient bien évidemment des images « retouchées », de qualité appropriée à leur impression sur une imprimante laser, noir et blanc, ne pouvant pas restituer convenablement des niveaux de gris de telles photos. Ces images correspondaient à des recadrages, pour des écrits qui apparaissaient à l'écran de mon U350. Je pensais que Lenovo France allait aisément pouvoir reconnaître des extraits de CLUF « standards », ainsi que leurs références :

- L505 0009 01 (04/2007), pour un CLUF Lenovo,
- EULAID:Win7_RM.0_HP_OEM_fr-fr, pour un CLUF Microsoft

Au même moment, à l'écran de cet U350, il apparaissait également l'écrit suivant, comme vous pourriez le voir sur ces photographies qui vous parviennent maintenant : « j'accepte les termes du contrat de licence (nécessaire pour utiliser votre ordinateur) ». Je vous rappelle que j'ai refusé ces CLUF, un refus que je maintiens toujours aussi fermement.

Dans l'hypothèse où il ne s'agissait pas de CLUF et d'écrits « standards » apparaissant sur un U350 Lenovo, lors de son premier démarrage, vous conviendrez que j'ai bien fait de les refuser. Mais s'il s'agissait bien d'une préinstallation conforme en tous points aux standards Lenovo, je vous serais reconnaissant de me le confirmer très rapidement, surtout pour les références que je pouvais lire à l'écran de cet ordinateur U350, en mai dernier.

Pour moi, ces écrits ou CLUF auxquels Lenovo se réfère sont immatériels, et même inexistantes, réputés non écrits. Depuis mai dernier, j'ai parcouru la documentation qui était fournie avec cet U350 Lenovo. Je n'ai pas trouvé de CLUF. En mai dernier, je n'acceptais rien d'autre qu'un contrat qui me liait avec Rue du Commerce, le détaillant qui allait me fournir cet U350 Lenovo, par VPC. Lorsque j'ai acquis cet ordinateur, chez Rue du Commerce, il me semble que rien ne me signalait que d'autres contrats allaient m'être présentés, une fois la vente conclue et le produit reçu, puis déballé et mis en marche.

Cependant, et comme Lenovo France semble se référer tout de même à ces CLUF, reprenant parfois des écrits tout à fait similaires à ceux que je voyais à l'écran de cet U350, lors de son premier démarrage, je vous serais reconnaissant également de me faire parvenir tout de même un exemplaire authentique de chacune des ces CLUF, sur papier ordinaire. Ce que vous m'enverrez me sera utile pour vérifier moi même mes photographies et ce qui vous parvenait, en juillet dernier.

Lorsque Lenovo France m'aura répondu à la présente, je pourrais étudier la suite de la réponse que vous me faisiez, ce 18 août 2010, puis vous répondre ensuite, plus en détail, en faits comme en droit.

Restant dans l'attente, je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de mes plus cordiales salutations.

Pièces jointes : quatre photographies au format 12,5 par 19cm, sur papier photo traditionnel